PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 23 mai 2017 à 19h30 à Rosé

Présidence : Mme Chantal Hayoz-Clément

Conseil général : 29 Conseillers généraux sont présents : Patricia Bossy, François Bouverat, Brigitte Bürgy, Philippe Cerf, André Claude Cotting, Pauline de Chambrier ; Nicolas Favre, Philippe Galley, Peter Gamboni, Jean-Claude Genilloud, Myriam Guillet, Chantal Hayoz, Christian Hofmann, Hélène Huguet, Nadia Jemmely, Benoît Macherel; Joël Martin, Gaëtan Mettraux, René Mettraux, Jean-Damien Meyer, Isabelle Python, Geneviève Renevey, Claude Sapin, Raphaël Sciboz, Raphaël Terradillos, André von der Weid, Géraldine von der Weid, Jean-Marie Vonlanthen, Daniela Witschard.

Excusés : Katia Pellegrinelli

Conseil communal : Michel Moret, Syndic, Eliane Dévaud-Sciboz, Vice-Syndique, Marius Achermann, Maurice Clément, Laurent Dessibourg, Charles Page et Daniel Schafer, Conseillers communaux

Mme Chantal Hayoz, Présidente, ouvre la séance à 19h30 en saluant les membres du Conseil communal, du Conseil général et le public. Elle relève la nouvelle disposition des tables qui a été proposée par M. Peter Gamboni au bureau du Conseil général pour permettre une meilleure communication et de meilleurs échanges. Celui-ci en est remercié.

Mme Hayoz poursuit en adressant le message ci-après :

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les conseillers communaux,
Madame l'Administratrice,
Chères citoyennes et chers citoyens,

Permettez-moi en qualité de Présidente du Conseil général pour cette prochaine année de vous adresser un message.

Tout d'abord, je tiens à remercier une nouvelle fois Philippe Cerf qui a commencé la navigation à bord d'un bateau tout neuf surnommé : ***le Conseil général.***

Nous entamons ce soir la deuxième année de la période législative (2016-2021), et je souhaite que nous maintenions l'état d'esprit qui a prévalu durant l'année écoulée.

Nous sommes le législatif de notre commune et notre mission est de prendre les décisions nécessaires pour le bien de tout un chacun-e. Avec le Conseil communal qui est l'exécutif, veillons à ce que nos responsabilités communes soient constructives. Le Conseil général n'est pas un organe qui lutte contre le Conseil communal et ce dernier ne peut instrumentaliser le Conseil général.

Je souhaite que les objets soient discutés, que les opinions et les divergences s'expriment et que les décisions soient prises dans l'intérêt de plus grand nombre de citoyennes et de citoyens. Si l'on veut des améliorations, il faut également accepter des changements. Travailler pour l'intérêt général était le slogan de beaucoup lors des élections. Ayons-le en tête au moment des votes.

Pour la première fois ce soir, nous avons pour mission l'approbation des comptes de la commune. Ceux-ci ne reflètent pas seulement l'alignement et la justesse de chiffres, mais également toute l'activité menée par nos Autorités, le personnel et les citoyennes et citoyens. En parlant finances, je voudrais remercier ici l'immense travail des personnes qui s'engagent bénévolement dans l'intérêt de la commune.

Comme la plupart d'entre vous, je ne suis pas une professionnelle des procédures et des lois qui les régissent. Je vous demande donc un peu d'indulgence pour les quelques hésitations que je pourrais avoir. La bienveillance de notre administratrice Nicole Maillard et des membres du Conseil communal me sera utile.

Durant cette première année, vous avez fait preuve, malgré certaines divergences d'une maturité politique consensuelle (gagnant-gagnant) et je souhaite qu'elle perdure au cours de cette année.

Quand les différences s'expriment attelons-nous à chercher des solutions.

Soyons fiers de nos processus démocratiques. »

Cela étant fait, Mme Hayoz propose de poursuivre avec la partie officielle. Elle relève que cette séance a été valablement convoquée par un courrier individuel ainsi que par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 28 avril 2017.

Tous les documents liés au tractanda de cette séance ont été adressés aux Conseillers généraux, si ce n'est le procès-verbal de la dernière séance du Conseil général qui était à disposition sur le site de la commune ainsi qu'à l'administration.

Mme Hayoz rappelle que les débats sont enregistrés comme le permet l'art. 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les intervenants sont priés de s'annoncer et de s'exprimer à haute voix ou d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner systématiquement leur identité.

Mme Hayoz, Présidente, cède ensuite la parole à Mme Maillard pour l'appel nominal ». Mise à part Mme Pellegrinelli qui est excusée, les 29 Conseillers généraux sont présents.

Mme la Présidente constate que le quorum au sens de l'art. 32 de notre règlement du Conseil général est atteint et que l'assemblée, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

L'ordre du jour tel que proposé ne suscite pas de remarque. Les scrutateurs se répartissent les tables.

Tractanda :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2017** (celui-ci ne sera pas lu, il est à disposition sur le site Internet de la commune ou au bureau communal)
2. **Comptes 2016**

   2.1. Présentation générale des comptes communaux
   - comptes de fonctionnement
   - comptes des investissements

   2.2. Rapport de la commission financière
   2.3. Approbation des comptes 2016, vote
3. **Fusion du « Grand Fribourg », détermination du périmètre provisoire**
   Discussion et prise de position

4. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2017

Mme Hayoz rappelle que le procès-verbal est à disposition sur le site Internet de la commune ainsi qu'au bureau communal dès sa rédaction mais au plus tard dans les vingt jours qui suivent la séance.

Elle demande si le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017 suscite des remarques. Cela n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des 29 personnes présentes, avec remerciements à Mme Maillard.

2. Comptes 2016

Présentation générale des comptes communaux

La parole est transmise à M. Achermann pour la présentation des comptes. Il rappelle que l'assemblée communale avait adopté le budget le 16 décembre 2015. Celui-ci prévoyait une perte de CHF 284'490.60 alors que les comtes présentent un bénéfice de CHF 106'301.04 après un amortissement supplémentaire sur l'éclairage public de CHF 377'591.70. Il relève que depuis 2015, des imputations internes des intérêts des dette et des amortissements obligatoires ont été effectués dans différents chapitres

M. Achermann commente les tableaux suivants :

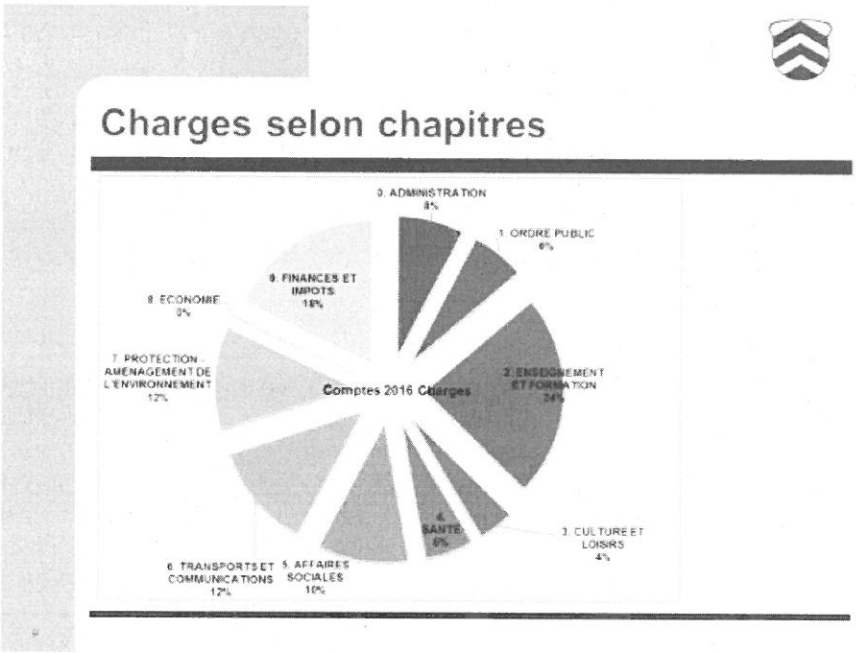

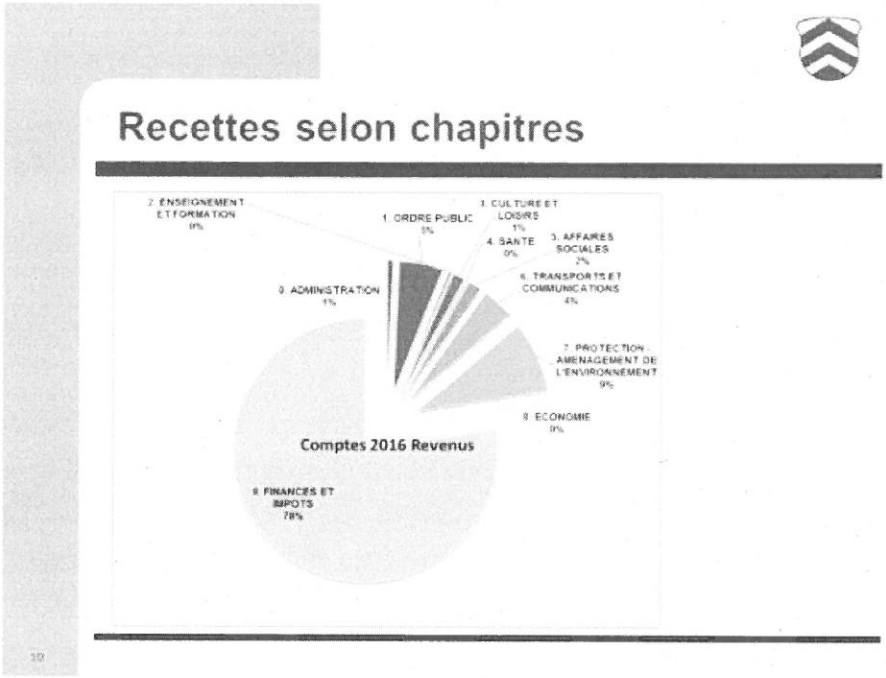

M. Achermann reprend chaque chapitre en apportant des précisons et commentaires ainsi que le tableau des amortissements obligatoires pour CHF 414'925.—.

Concernant les investissements 2016, le budget prévoyait CHF 5'407'058.—alors que les investissements nets ont été de CHF 374'922.35. Sur 18 projets votés pour un montant total de CHF 5'405'375.--, des travaux ont été réalisés à ce jour pour CHF 1'411'891.--.

Notre situation financière au 31.12.2016 se présente comme suit :

AVOIRS

Caisse principale	1'285.35
CCP	1'098895.57
CC BCF	950'424.75
Banque Raiffeisen No 150881.38 CE (soc)	18.20
Banque Raiffeisen CE soc	200.00
Fds col. Vacances	6'099.30
Cpte construction école	0.00
Total des liquidités	**2'056'896.17**

DETTES

Créanciers	222'677.05
CC paroisse Matran/Avry/Rosé	106'189.80
Recette de l'état	417'209.40
Emprunt BCF 30 01 374.345-04	533'000.00
Emprunt BCF 30 01 374.343-00	0.00
Emprunt BCF 30 01 391.743-05	1'000'000.00
Emprunt BCF 30 01 391.744-02	1'000'000.00
Emprunt BCF 30 01 391.745-00	1'000'000.00
Emprunt BCF 30 01 391-746-07	398'000.00
Emprunt BCF école	8'930'000.00
Total des dettes	**13'607'076.25**

Dette nette -11'550'180.08

M. Achermann transmet également les recommandations adressées par notre organe de révision :

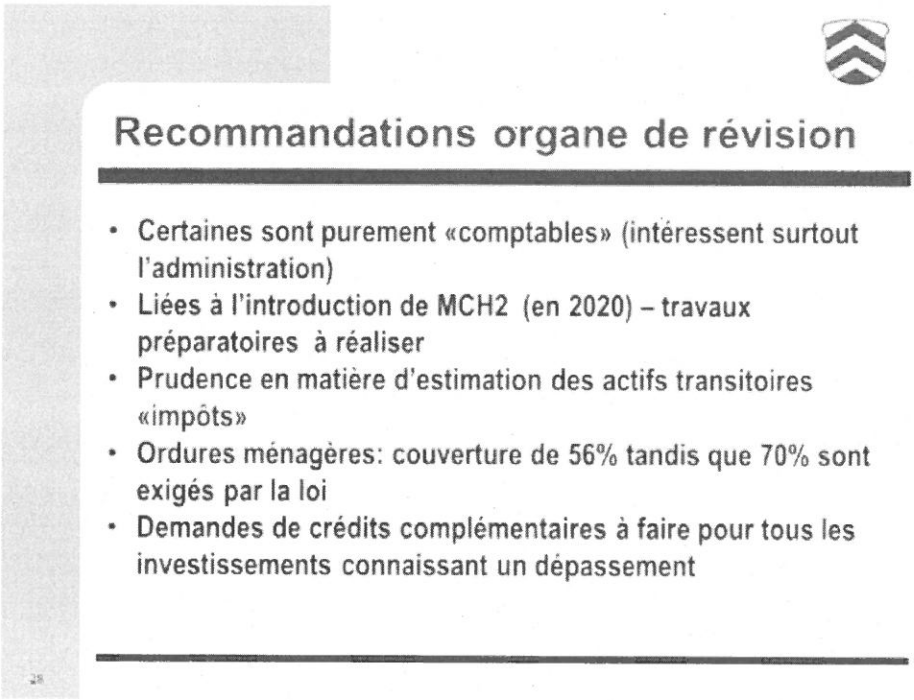

Mme Hayoz, Présidente, remercie M. Achermann pour ses précisions et transmet la parole au Conseil général.

M. Genilloud souhaite connaître les raisons qui expliquent les dépassements sur trois investissements en cours, pour la liaison piétonne à l'Impasse des Agges, pour l'aménagement du carrefour de la Z.I. partie Est et pour la participation de tiers pour les aménagements routiers de la zone industrielle.

Mme Dévaud donne des explications concernant le dépassement pour l'éclairage public où le mandat a été confié à une petite entreprise qui a travaillé coup par coup et finalement, un nombre plus important de socles a été nécessaire. Une demande de subvention à Effetstrada de CHF 7'400.—figure toutefois dans un autre compte du fonctionnement, tout comme la vente des anciens lampadaires.

Pour les giratoires en zone d'activités, les travaux n'ont pas été complètement effectués. Mme Dévaud relève toutefois qu'il n'y a pas eu de dépenses chaque année et que le montant est le même depuis 4-5 ans. Le compte «Aménagement, carrefour Z.I. partie Est » n'a pas été bouclé parce qu'une dernière couche de bitume doit encore être effectuée.

Pour l'Impasse des Agges, le dépassement existe depuis 2012, des discussions et procédures sont en cours et nous n'avançons que doucement.

Quant au compte relatif à l'aménagement du carrefour de la Z.I. partie Ouest, il s'agit d'un dépôt d'argent non utilisé pour des améliorations en lien avec la zone d'activités de Rosé, principalement pour une présélection allant sur la route de l'Industrie. Le dossier est actuellement en examen préalable. Une enquête publique pourra donc ensuite être organisée.

M. Gamboni s'interroge quant aux 18 postes ouverts et demande si un échéancier a été fixé. On constate d'année en année, certains postes ouverts, par exemple l'aménagement du trottoir à Corjolens.

M. Achermann informe que la commission financière a reçu une planification financière qui prévoit les échéances.
M. Schafer informe que dans les postes ouverts, il y a la halle de sport par exemple. Les travaux seront effectués cette année. Le crédit concernant la centrale de chauffage à bois fait l'objet également d'un compte ouvert. Il a été mis en attente puisque nous nous intéressons à collaborer avec la Migros.

Pour le trottoir de Corjolens, le trottoir est lié au projet Valtraloc. Le projet part du rond-point près de M. Python jusqu'à la bifurcation direction Onnens. Le trottoir sera intégré à ce moment-là. Dans le cadre de Valtraloc, il faut voir un tout, les canalisations d'eaux claires, d'eaux usées, des eaux de la route cantonale, mais également avec le bac de rétention où des difficultés se sont présentées dans la procédure.

M. Nicolas Favre, qui a fait partie de la commission de construction de la nouvelle école, souhaite des informations concernant les dépenses de fonctionnement de la nouvelle école et demande s'il s'agit de problème de conception et s'il s'agit de dépenses répétitives.

M. Schafer informe que, par exemple, les portes anti-feu coulissantes n'ont pas de rail, que leur manipulation n'est pas aisée et que des réparations assez conséquentes ont été nécessaires. Après utilisation, nous avons dû constater que la porte d'entrée n'était pas adaptée aux besoins. Il relève que le choix de prendre les offres le moins cher n'est pas toujours idéal. Le sol choisit n'est pas idéal non plus et présente des défauts.

A la question de la possibilité que les coûts se répètent, M. Schafer informe que les défauts vont être corrigés, les garanties vont être sollicitées, mais que des négociations seront nécessaires.

Mme Witschard estime que les garanties devraient assurer les défauts. M. Schafer prend l'exemple de la porte d'entrée de l'école que nous avons choisie. La porte choisie s'ouvre, se ferme. Elle fonctionne mais tout à coup, en raison d'appuis par les enfants, d'utilisation avec force, la porte se dérègle, les pistons se déforment et cela n'est pas pris en charge par la garantie.

La parole n'étant plus demandée, la parole est transmise à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière
La parole est transmise à M. Philippe Galley, pour la lecture de leur rapport :

« La société de révision « Fiduciaire Revicor Consulting SA » de Fribourg a procédé à la vérification des comptes 2016 de notre commune. Je ne vous lis pas le rapport officiel, celui-ci figure sur le site internet de la commune. Il confirme le respect des procédures comptables, atteste la conformité des comptes annuels 2016 avec la législation en vigueur et recommande au Conseil Général l'acceptation des comptes.

La commission financière s'est réunie pour discuter des comptes 2016 et a rencontré également le Conseil Communal pour discuter des points et remarques que nous avions relevés. Toutes les questions et compléments d'informations nous ont été fournis à notre entière satisfaction. Les dépenses et les recettes sont conformes aux prévisions budgétaires et les écarts sur certains postes sont explicables.

D'autre part, l'organe de révision a également émis une lettre de recommandations qui mentionne divers points à prendre en considération pour le futur.

Un point important concerne la provision pour impôts dont les montants à recevoir pour 2014 sont surévalués d'environ CHF 150'000 selon l'organe de révision.

Un autre point méritera également une prise de décision de la part du Conseil Communal à l'avenir. Il concerne la sous-couverture du compte ordures ménagères dont le taux de couverture se monte à 56% alors que la loi prévoit un minimum de 70%.

Nous souhaiterions à l'avenir que le commentaire explicatif sur les écarts par rapport au budget soit plus pertinent et fournisse des explications sur les causes des écarts. Celui-ci devrait également se concentrer sur les écarts significatifs.

En conclusion, nous vous recommandons de suivre la proposition de l'organe de révision et d'approuver les comptes 2016 tels que présentés ce soir.

Au nom de la commission financière : Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf

Approbation des comptes 2016, vote
La parole n'étant plus demandée les comptes 2016 sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

3. **Fusion du « Grand Fribourg », détermination du périmètre provisoire**
Etant donné que le Conseil communal a organisé une séance d'information le 3 mai 2017 sur ce thème, une présentation n'est plus nécessaire. Après discussion au sein du bureau du Conseil général, Mme Hayoz propose que chaque groupe transmette les arguments positifs et les points négatifs que leur groupe a relevés avant de passer à la discussion générale.

La parole est transmise à Mme Nadia Jemmely pour le message du groupe Avry en Mouvement : « Avry en mouvement n'a pas donné de consigne de vote. De nos discussions des avis divergents en sont ressortis.

Des inquiétudes ont été avancées comme :
-la perte d'autonomie globale.
-Le risque de politisation par manque de représentants pour notre commune projeté à 3 personnes et de facto la crainte d'une représentation élitiste.

De l'intérêt également :
-Prendre part au processus de discussion qui en cas de non, aura tout de même le bénéfice des échanges et de l'ouverture.
-Nous donner la possibilité de nous diriger vers le centre et continuer dans la dynamique de l'agglo.

Et surtout, nous souhaitons laisser à la population le choix de cette décision. »

Pour le groupe « Socialistes et Sympathisants », M. Bouverat explique que le groupe auquel il appartient a mené une réflexion sur la fusion de notre commune avec le Grand-Fribourg. Il en est ressorti qu'il n'y a pas d'unanimité en faveur de ce projet, ni contre ce projet. Il poursuit comme suit : « Permettez-moi donc d'exprimer ici un point de vue qui n'engage pas tout le groupe. Et comme jurassien d'origine, j'ai l'habitude de défendre des minorités.

A titre personnel, j'ai été longtemps partagé sur cet objet mais la lecture de plusieurs articles, des rencontres aussi, ont fait que je le suis moins. L'exemple de la Gruyère m'a particulièrement interpellé. Le préfet Patrice Borcard est en voie de convaincre tout son district de ne faire plus qu'une commune autour de Bulle, avec des arguments pertinents concernant l'aménagement du territoire, les infrastructures culturelles et sportives, les CO, les EMS et même aussi l'essoufflement des é lus communaux face à des conditions de travail qui deviennent de plus en plus difficiles.

Je viens d'apprendre que le Conseil général de Belfaux souhaite intégrer un périmètre provisoire de fusion de le plus cohérent possible, sans exclure des communes désirant y participer. Afin de disposer de toutes les informations utiles pour que la population puisse voter en disposant de données claires. La Veveyse va aussi vers une fusion de toutes les communes de ce district.

De quoi avons-nous donc peur en refusant l'entrée en matière sur un projet de fusion, compte tenu que c'est au citoyen qu'appartiendra la décision finale ? Peut-on prendre le risque de bloquer l'entrée en matière ?`

La dimension identitaire est souvent à l'origine du refus (« Est-ce que je vais perdre mon identité ? »). Avec des services de proximité qui continueront à fonctionner, la qualité de la vie dans la commune et dans la région n'en sera pas altérée. Les liens sociaux perdureront à travers les groupes d'appartenant et les sociétés. Même à l'échelon des grandes villes, c'est pareil : un habitant de Montmartre est Montmartrois avant d'être parisien !

Qu'avons-nous à gagner ? Un allègement administratif certain. Un charge financière en tout cas pas plus lourde sachant que la part dévolue aux communes, les fameuses charges liées, va encore se renforcer. Sans doute aussi un meilleur drainage de la mobilité vers la capitale dont beaucoup dépendent professionnellement, d'abord. Avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les décisions vont se prendre au niveau régional, ce qui va enlever la compétence des communes.

Prenons-nous le risque de voir Avry plus isolée compte tenu du fait que l'Agglo diminuera son pouvoir par rapport à aujourd'hui ? Pour toutes ces bonnes raisons, osons-nous profiler dans l'avenir qui va indéniablement vers ce type de fusion.
Osons au moins oser. Car, on le sait, rien n'est encore décisif ! »

Pour le groupe « Alliance du centre droit », M. René Mettraux informe que les discussions ont également été nourries et qu'il a été décidé de soutenir l'entrée de notre commune dans le périmètre provisoire du Grand-Fribourg. Le groupe invite le Conseil général à se positionner favorablement.

Mme Geneviève Renevey transmet l'avis d'une partie de son groupe en ses termes : «Le sujet de ce soir pour une fusion avec le Grand Fribourg est très délicat et mérite une réflexion au-delà du désir unique d'un esprit d'ouverture.

Effectivement, est-ce la bonne direction d'envisager un chemin vers le grand Fribourg ? Le tissu social d'Avry est de loin très différent et je pense que le Grand Fribourg doit tout d'abord se préciser avec ses communes limitrophes.

Que Villars-sur-Glâne et Granges-Paccot accordent déjà leurs violons pour en faire partie, nous ne sommes pas les premiers concernés. Fribourg a besoin rapidement d'un centre fort. Y adjoindre Avry, qui a refusé Coriolis, serait mettre un boulet dans le processus.

Si la Gruyère travaille depuis longtemps en Association Régionale Gruyère, nous n'avons pas cette structure en Sarine mais travaillons en structures plus petites (Sarine-Ouest).
En partant avec le centre fort nous cassons toutes les collaborations avec Sarine-Ouest : CO, Social, eaux, pompiers etc...

Faire partie du processus de fusion est, à ce stade, une erreur et détériorera nos relations avec Sarine Ouest.

Nous laisserions derrière nous une région orpheline qui devra se restructurer alors que nous sommes une commune phare pour Sarine-Ouest. Notre direction pour une fusion, c'est celle de Sarine-Ouest, de par nos atouts, notre position géographique et notre solidarité indispensable à nos voisins qui comptent sur nous. Et c'est rapidement qu'il faut renouer avec eux, car s'il y a refus de rejoindre le Grand Fribourg, rester seuls entre Apriliens n'est pas intéressant.

Si la fusion Sarine-Ouest a échoué c'est parce qu'il y a eu une grande confusion avec l'idée de fusionner avec Matran alors que Matran ne le voulait pas. Nos autres voisins ont tous voté oui pour une fusion Sarine-Ouest.

L'idéal serait bien sûr une seule commune de Sarine, mais de ça on est encore loin. Je me suis renseignée, le thème d'une nouvelle fusion de Sarine-Ouest n'a pas été évoqué officiellement depuis un certain temps à la conférence des Syndics ou dans d'autres rencontres politiques. C'est presque devenu un sujet tabou et c'est fortement dommage.

Je suis née à Fribourg, j'ai grandi à Fribourg mais pour notre famille nous avons choisi, après mûre réflexion, de venir habiter Avry. Ce petit coin de verdure si près de la ville, avec tous les avantages que cela comporte, nous apparut comme un rêve. Nous nous sentons investis dans cette commune et avons pu profiter de toutes les structures nécessaires pour notre enfant. En famille et grâce à notre fille et tous les enfants de la commune qui fréquentent le CO de Sarine-Ouest nous avons créé des liens dans bien des villages environnants. Ces liens sont importants pour nous mais aussi pour nos enfants qui représentent le futur.

Je suis de nature très ouverte mais je ne voterai pas ce soir pour une fusion de notre commune avec le Grand Fribourg.

Sur le plan des fusions de communes, une modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC) en mai 2016 a prolongé le délai pour obtenir l'aide de l'Etat. Les communes qui envisagent une fusion et souhaitent bénéficier d'une aide financière doivent présenter leur demande au plus tard le 30 juin 2020, pour une fusion entrant en vigueur au plus tard le 1er janvier 2022.

J'ai été 5 ans à l'Agglo, dans sa structure actuelle, trop petite, elle doit évoluer et la loi va être révisée sous peu.

Les neuf communes de la Veveyse lancent une pré-étude de fusion (Lib.22 mai 2017). »

Mme Python n'a pas préparé de texte mais souhaite s'exprimer. Elle relève que la commune d'Avry est invitée à participer aux discussions dans le cadre du Grand-Fribourg. Elle comprend les craintes formulées en raison du peu de représentants d'Avry prévu mais si le Conseil général décide ce soir de ne pas demander son intégration dans le périmètre provisoire du Grand-Fribourg, nous ne serons même pas dans les discussions. Elle fait remarquer que cela serait regrettable sachant que nos voisins Corminboeuf et Matran ont décidé, à ce stade, d'une position favorable. Ils pourront donc participer aux discussions alors que notre commune ne pourrait même pas négocier des conditions. Les contacts et les discussions avec les communes concernées permettraient d'évaluer le futur. Mme Python conclut que pour ces raisons, il est important de voter oui ce soir.

M. Raphaël Sciboz ne souhaite pas que notre commune entre en matière. Il s'exprime en ces termes : Les comptes bouclent avec un résultat très positif, les finances de notre commune sont saines et ne nous force pas à une fusion. Nous constatons beaucoup

de charges liées, mais la marge restante nous a permis de décider d'investissements importants tels que l'école, la halle de sport, l'entretien des routes...M. Sciboz estime que nous gardons avec cela d'un pouvoir important. Il relève également le travail des associations de communes qui ont construit notre réseau d'eau et d'épuration, ceci sans fusion. Il propose voir loin, mais avec nos voisins afin de pouvoir gérer nos finances et le côté humain de près. Il relève l'engagement politique à Avry où une représentation de toutes les couches sociales sont représentées au sein du Conseil communal, du Conseil général et des différentes commissions. Aux yeux de M. Sciboz, tout cela disparaîtrait avec une fusion du Grand-Fribourg. Ne pas fusionner signifierait garder les nombreux jeunes engagés dans la politique, c'est regarder ce qui est bon à Avry et ne pas céder aux chants des sirènes, c'est garder un peu d'autonomie et de pouvoir de décision. M. Sciboz estime regrettable que le Canton mette des moyens financiers pour faire disparaître nos communes. Le bonheur ne vient pas en claquant des doigts.

M. Cotting apprécie les propos de M. Sciboz, mais il relève que nous ne votons pas sur une fusion ce soir mais sur une représentation dans le cadre des discussions. La question est de savoir si nous voulons déléguer trois personnes pour participer à des discussions. M. Cotting estime que nous ne pouvons pas enlever le droit de la population de décider et que nous ne devons pas avoir peur de participer à des discussions.

A Mme Huguet, il est expliqué que, si nous participons au périmètre de fusion et que notre population refuse, le Conseil d'Etat s'est réservé la possibilité de relancer rapidement le processus avec les communes qui auraient dit oui.

M. Joël Martin relève les divergences dans les groupes et propose un vote à bulletin secret. Se référant à notre règlement, Mme Hayoz, Présidente, rappelle qu'il faut un cinquième des Conseillers présents qui le demande, donc 6 personnes

M. Genilloud regrette une telle demande. Il estime que dans notre cercle restreint, nous devrions pouvoir voter ouvertement, à main levée. M. Genilloud souhaite mentionner qu'il est partisan de la participation de notre commune. De son côté, il regarde souvent vers Fribourg et constate que d'autres voient du côté de Sarine-Ouest.

Au vu de la demande de M. Martin, Mme Hayoz demande qui souhaite le vote à bulletin secret. Seule deux personnes le souhaitant, le vote à bulletin secret n'est pas retenu.

Prise de position

La parole n'étant plus demandée, Mme Hayoz rappelle que le Conseil général doit se positionner sur le périmètre provisoire qui semble le plus opportun et également si nous estimons que notre commune doit être intégrée ou non dans ce périmètre à ce stade de la procédure.

Elle soumet au vote la question « Qui est favorable à ce qu'Avry soit inclus dans le périmètre provisoire du « Grand Fribourg » ? »

Le résultat est le suivant : 22 pour et 7 contre

Notre prise de position sera transmise demain par Mme Maillard, notre secrétaire, à M. Russier, secrétaire général à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Une autre question se présentait dans le courrier du Conseil d'Etat, quel est le périmètre de fusion idéal, les groupes ne s'étant pas déterminés sur le sujet, le Conseil général ne répondra pas à cette question.

Le Conseil général ayant pris position, Mme Hayoz souhaite connaître la détermination du Conseil communal.

M. Moret informe que le Conseil communal s'est déterminé favorablement quant à un périmètre de fusion de l'Agglomération de Fribourg. Le Conseil communal a également transmis sa demande d'intégrer le périmètre provisoire.

4. Divers

La parole est transmise en premier lieu au Conseil communal.

M. Moret informe que l'entreprise Rolle Transport a été informée des conditions retenues par le Conseil général pour une transaction. M. Rolle était déçu de constater que les négociations menées par le Conseil communal, ont été modifiées par le Conseil général, mais après réflexion, il a décidé d'accepter les conditions. Le dossier vient de revenir de l'enquête préalable. Des préavis négatifs de certains services vont engendrer des modifications avant la mise à l'enquête ordinaire, mais M. Rolle a confirmé qu'il poursuivait les travaux en vue de la réalisation de son projet.

Mme Dévaud souhaite apporter une réponse aux questions que M. Nicolas Favre avait formulée concernant la gare routière dans le cadre du nouvel projet d'Avry Centre et de la mobilité.

Pour répondre à la première demande de M. Favre, Mme Dévaud rassure sur le fait que la recherche du meilleur endroit pour la gare routière a été un élément important du processus de développement de projet. Avec les temps de correspondance très courts, de quelques minutes seulement, l'endroit la plus approprié pour la gare routière se situe juste à côté de la gare ferroviaire, avec un dénivelé le plus faible possible. Les accès à cette gare routière se font en site propre pour une grande partie, c'est-à-dire sur des routes réservées à la circulation des transports publics, afin d'éviter que le bus ne se trouve dans la même circulation que les clients.

En ce qui concerne la deuxième demande, les études en cours dans le cadre du plan d'aménagement de détail (PAD) permettront de mettre en avant les éléments de réponse pour les questions de mobilité. Le Conseil communal reste très attentif à tous les éléments liés à la mobilité.

M. Charles Page souhaite apporter des informations concernant le bassin de rétention en zone d'activités à Rosé. Les travaux ont commencé mais le processus en long. En 2013, il y a eu la première mise à l'enquête, en 2014, un nouveau projet, en 2016, une nouvelle enquête publique, le 14 mars 2017, la préfecture a délivré le permis de construire. Actuellement, une partie de la terre déposée sur le site où sera construit le bassin doit être déplacée par M. Python, mais celui-ci attend un permis de construire d'une halle d'exposition pour y entreposer ces matériaux. Le permis devrait être délivré dans le courant du mois de juin 2017. En avril 2017, les travaux de déboisement ont été effectués. Nous attendons maintenant que l'espace soit libéré pour poursuivre les travaux.

Concernant le dossier de la reconstruction du pont sur La Sonnaz, M. Page rappelle que nous avons débuté le 3 novembre 2016. Le 02 février 2017, le dossier d'examen préalable est adressé au SeCA.

Le 12 avril 2017, le préavis de synthèse avec les préavis des services parviennent aux communes. Des adaptations sont nécessaires. L'élément principal du préavis négatif repose sur la nécessité de réaliser un refuge (accotement) de 75 centimètre de largueur de part et d'autre du pont pour les piétons. Ce qui n'était pas demandé par le SPC initialement.

L'ingénieur estime la plus-value pour le béton à environ CHF 30'000.- au total à répartir entre les deux communes. Il précise que les travaux préparatoires avec les fondations devraient être réalisés de préférence durant les vacances scolaires de cet automne. L'ingénieur va vérifier la possibilité d'une autre variante, soit la mise en place d'un passage inférieur réalisé avec une buse. Cette solution serait moins coûteuse.

En conclusion, l'ingénieur propose de contacter directement le SPC afin d'expliquer et négocier les aspects techniques du projet et ensuite de prévoir une rencontre avec les représentants des communes.

M. Gamboni confirme qu'il a aussi vécu cette pratique. Lorsqu'un préavis est donné lors d'une enquête préalable, il peut être différent lors de l'enquête publique.

Dans les divers du Conseil général, MM. Claude Sapin et Jean-Marie Vonlanthen se rallient pour une question de deux citoyens concernant le trottoir qui va du giratoire de l'édilité jusque chez le docteur Roulin. Ce trottoir est abîmé et il est demandé si des réparations sont prévus. M. Schafer confirme que dans le cadre des travaux routiers en cours, des réparations du trottoir sont prévues de l'entrée d'Avry jusqu'à la station d'essence.

M. Vonlanthen intervient au sujet du chemin piétonnier entre l'Impasse des Agges à l'Impasse du Bois. Le chemin comme la haie ne sont pas entretenus. Il souhaite qu'un entretien soit réalisé.

M. Vonlanthen intervient également pour une autre question. A l'entrée du village, côté Fribourg, au rond-point de l'édilité, il y a un passage piéton qui va sur la route d'Avry, une armoire métallique du groupe E ainsi que des branches masquent le signal « passage piéton », ce qui est dangereux. M. Schafer prend acte et transmettra au service de l'édilité pour que la situation soit améliorée.

Dans le cadre du dossier de détermination du périmètre provisoire de la fusion du Grand Fribourg, M. Christian Hofmann propose qu'une personne plutôt septique soit choisie pour faire partie du groupe de travail.

M. Michel Moret explique que la loi prévoit une votation populaire, mais avant cela, le Conseil d'Etat doit se déterminer sur le périmètre. Si Avry est retenu, un membre sera nommé par le Conseil communal et deux personnes seront élues par la population dans le cadre d'une élection populaire. N'importe quel citoyen pourra se présenter et c'est la population qui choisira.

La parole n'étant plus demandée, Mme Hayoz, Présidente, clôt la séance à 21h12 en remerciant chacun pour sa participation, ainsi que Mme Maillard pour son excellent travail. Toutes les personnes présentes sont invitées à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil général

La Présidente:

Chantal Hayoz

La Secrétaire :

Nicole Maillard